

**VOTRE RHUMATOLOGUE VOUS PROPOSE, AFIN DE
TRAITER VOTRE PATHOLOGIE, UN TRAITEMENT PAR
INJECTION LOCALE, COMMUNEMENT APPELE
INFILTRATION**

1. Qu'est-ce qu'une infiltration ?

Il s'agit de l'administration locale par une injection d'un médicament destiné à agir au contact de votre lésion rhumatologique, par exemple :

- Autour d'un tendon pour une tendinite ;
- Dans la cavité articulaire pour une arthrose ou une arthrite inflammatoire ;
- Au niveau de la colonne vertébrale pour une lombalgie ou une lombosciatique.

Ainsi, le traitement appliqué directement au sein des lésions ou à leur proximité immédiate, éventuellement avec l'aide de la radiologie, aura une action thérapeutique bien plus efficace qu'un traitement par voie générale (qui peut néanmoins vous être prescrit à titre complémentaire).

2. Quels sont les produits utilisés ?

Le plus souvent, il s'agit d'une suspension microcristalline d'un corticoïde (anti-inflammatoire puissant) destinée à traiter localement une inflammation ou une congestion ;

Dans d'autres cas, il s'agit d'un anesthésique local, afin de faire disparaître la douleur. On peut aussi utiliser un mélange des deux.

Enfin, il peut s'agir d'un produit de visco-supplémentation, injecté au cours de certaines arthroses (du genou par exemple).

3. N'oubliez pas de signaler à votre rhumatologue toute affection ou symptôme dont vous pourriez souffrir, et en particulier :

Si vous êtes diabétique : certains produits d'infiltration peuvent modifier l'équilibre de votre traitement, ce qui nécessite une surveillance plus attentive.

Si vous suivez un traitement pour une hypertension artérielle ou pour une maladie cardio-vasculaire,

Si vous suivez un traitement anti-coagulant ou fluidifiant du sang,

Si vous avez actuellement une maladie infectieuse, ou si vous avez eu récemment une fièvre ou une infection cutanée,

Si vous êtes allergique ou sujet aux malaises,

Si vous souffrez ou avez souffert d'un ulcère gastrique ou duodénal,

Si vous êtes enceinte ou si vous allaitez.

Toutes ces situations ne sont pas des contre-indications formelles à l'infiltration, et votre rhumatologue en tiendra compte pour juger de l'opportunité de réaliser l'injection, ou de la nécessité de prendre des précautions supplémentaires ou d'effectuer une surveillance plus particulière.

4. Quels sont les risques ?

Lorsque l'infiltration est réalisée par un praticien entraîné (l'infiltration est un geste habituel pour votre rhumatologue), les risques sont extrêmement minimes.

La complication la plus sérieuse est la survenue d'une infection au point d'injection, provoquant une arthrite septique ou un abcès. Son risque est estimé à moins d'une pour 71 000 infiltrations. Aussi votre rhumatologue prend-il des précautions particulières d'asepsie, en désinfectant soigneusement la zone d'injection. Si malgré tout l'infection se produisait, elle se traduirait par un gonflement très douloureux et chaud, avec souvent une fièvre, dans les jours suivants. Il faudrait dans ce cas prévenir aussitôt votre rhumatologue qui mettrait en route un traitement approprié.

Parfois, peuvent survenir des flushs : rougeurs du visage survenant par bouffées avec une sensation de chaleur et parfois des maux de tête. Ces incidents sont bénins et disparaissent habituellement sans traitement en quelques jours. S'ils persistaient ou étaient importants, rappelez votre rhumatologue.

On observe quelque fois une réaction locale douloureuse dans les heures qui suivent l'injection. Elle cède habituellement avec un traitement antalgique, ou spontanément. Il est préférable d'en avertir votre rhumatologue.

Une infiltration très superficielle peut, mais très rarement, laisser une marque au niveau de la peau : une dépigmentation, ou une fonte du tissu graisseux sous cutané, habituellement réversibles.

Comme toute injection, une allergie, un malaise ou même un choc anaphylactique sont toujours possibles, mais ils sont très rares avec ces types de produits.

Les autres effets secondaires connus des traitements corticoïdes par voie générale ne se produisent jamais avec les infiltrations (à moins de dépasser de très loin les quantités habituelles) : troubles endocriniens, troubles digestifs, déminéralisation du squelette, troubles cutanés, oculaires, etc... n'ont jamais été observés à la suite d'une utilisation normale des infiltrations.

Votre rhumatologue est le meilleur expert pour choisir le produit d'infiltration le plus approprié à votre pathologie, pour choisir le nombre et la durée des injections nécessaires à votre traitement. Il est prêt également à discuter avec vous de tous les points qui n'auraient pas été éclairés suffisamment avec la présente notice